

RÉSIDENCE SUPÉRIEURE

AU TONKIN

PROVINCE

de

N° 136

Arrivé au 1^{er} Bureau le 15 JUIN 1937
à PHU THO le 15 JUIN 1937



13

L'Administrateur de 3^e classe
Résident de France à PHU THO
à Monsieur le Résident Supérieur au Tonkin
(1^{er}-Bureau) à HANOI

J'ai l'honneur de vous rendre-compte que le lever cadastral des six premières feuilles du plan du village de Dao-Gia (huyên de Thanh-Ba) a donné lieu aux constatations suivantes : 68 parcelles de terrains domaniaux, couvrant une superficie approximative de 203 hectares = 563 mâu, sont occupées et mises en valeur par 38 exploitants pour la plupart étrangers au village; 169 hectares environ sont cultivés en théiers, 14 en arbres à laque, une vingtaine sont en cours de défrichement. Toutes ces cultures, dont certaines remontent à plusieurs années se sont réalisées en dehors de toute autorisation administrative.

La situation de fait, en présence de laquelle nous sommes actuellement placés, retient toute mon attention. Je me propose de la régulariser par l'octroi, aux occupants qui m'en ont fait ou m'en feront la demande, de petites concessions de 15 mâu, en vertu des dispositions

no change
VI

RÉSIDENCE SUPÉRIEURE

AU TONKIN

PROVINCE

dispositions de l'arrêté du 13 Novembre 1925 et suivant un plan de lotissement qui est actuellement à l'étude au service du Cadastre provincial.

Cependant comme les parcelles dont il s'agit sont situées dans la réserve forestière de Dao-Gia il est nécessaire d'obtenir le déclassement d'une partie de cette réserve. Je vous serais reconnaissant en conséquence de bien vouloir autoriser le déclassement des superficies déjà mises en valeur dans cette région qui présente pour la petite colonisation indigène un intérêt indéniable./.



C. M...